

PASSONS À L'ACTION !

Sur le territoire de la Communauté de Communes, les actions prioritaires sont la préservation des milieux herbeux (pelouses*, prairies, friches, buissons) et des secteurs non ou peu exploités.

Vous avez un projet pour la biodiversité ou pouvant l'impacter ? Contactez-nous ! 03.80.51.01.70 - 07.77.61.67.69

LA BIODIVERSITÉ, ÇA SE CULTIVE !

Certaines espèces d'oiseaux remarquables sont liées aux cultures et à leurs bordures pour leur nidification : le Busard cendré et le Busard Saint-Martin. Il conviendra de poursuivre le porter à connaissance des exploitants agricoles sur la présence de ces espèces, dans la continuité des actions menées par la Ligue pour la Protection des Oiseaux sur le territoire. La sensibilisation des exploitants agricoles pourra favoriser la conversion d'exploitations en agriculture biologique, la mise en œuvre de démarche de certification «Haute Valeur Environnementale» et une extension des bandes enherbées sera également favorable.

GARDONS NOS VIEUX ARBRES ET PRÉSERVONS LES LISIÈRES

Au regard de la surface de forêts, il est important de mettre en place des îlots de « vieillissement ». Le maintien d'arbres de gros diamètre, abritant de nombreuses cavités, fissures ou blessures - depuis leur base jusqu'aux plus grosses branches de la canopée - est essentiel pour beaucoup d'insectes et d'oiseaux. Des îlots de vieillissement de quelques hectares favoriseront une forêt plus proche de son état naturel. Les coupes forestières de petite superficie et un entretien léger des sentiers sont nécessaires au maintien des lisières forestières et des petites pelouses riches en biodiversité, tout en respectant les dates d'intervention, hors saison de reproduction de la faune.

REDONNER VIE À LA RIVIÈRE

Le ruisseau du Chairon a été peu à peu canalisé au fil des siècles. Restaurer une forêt riveraine, en plantant arbres et arbustes (saules par exemple), protéger la végétation des berges sont des actions favorables à la biodiversité et à la ressource en eau. La restauration de son lit permettrait de lui redonner un espace de liberté, en installant par exemple des banquettes enherbées, recréant ainsi des méandres et assurant le soutien du débit en période estivale.

AVIS DE RECHERCHE

L'Agrion de Mercure est une « demoiselle » (libellule d'allure frêle) de couleur bleue, qui ne dépasse pas 3 cm. Elle se pose sur les hautes herbes et chasse en vol les petits insectes. C'est au bord des ruisseaux et des fossés qu'il faut la rechercher !



Pour transmettre des données ou les consulter : ccgevreynuits-obs.fr

© Gilles San Martin



© Pierre Juillard

Un vaste paysage de grandes cultures et une biodiversité liée aux champs cultivés et aux berges du ruisseau du Chairon



© Pierre Juillard

Sur les berges du Chairon

Au bord du ruisseau du Chairon, une végétation haute et variée couvre les berges, accompagnée de quelques fourrés arbustifs, formés de saules, de frênes et d'aulnes. De petits jardins maraîchers viennent ajouter une belle diversité à ce secteur tout proche du village. Dans ce secteur agricole, il est nécessaire de maintenir ces espaces, afin de préserver la qualité de l'eau.

POUR ALLER PLUS LOIN DES MILIEUX ET DES ESPÈCES REMARQUABLES À PRÉSERVER

Forêts de hêtres de Plaine	Champs avec plantes messicoles*	Végétation des mares
		Végétation des étangs et des cours d'eau
		Végétation de hautes herbes bordant l'eau
		Végétation des bords de cours d'eau

Végétation des mares © Christian Fischer



MILIEU	GROUPE D'ESPÈCES	NOM	STATUT DE PROTECTION	LISTE ROUGE* REGIONALE	DERNIÈRE OBSERVATION
CHAMPS		Ammi élevé / Ammi majus L., 1753		Vulnérable	2004
		Busard cendré / Circus pygargus (Linnaeus, 1758)	Nationale	En danger	2017

LEXIQUE

Bocage : Paysage agricole dominé par des prairies entrecoupées de haies et d'arbres isolés

Liste rouge : Liste qui définit l'état de santé d'une espèce animale ou végétale et le risque de disparition d'un territoire

Messicole : Plante vivant uniquement dans les champs cultivés, et dépendantes de certaines pratiques agricoles

Réseau hydrographique : Ensemble des cours d'eau et des étendues d'eau (mares, étangs)

Pelouse : Désigne ici un type de végétation herbeuse sur des sols calcaires secs, généralement maintenue grâce au pâturage

À RETENIR !

Les champs cultivés et les friches

une part très importante du territoire, des espèces remarquables liées aux milieux agricoles

Un réseau hydrographique* développé bordé de friches et de bandes herbeuses

Un grand migrateur menacé

Le Busard cendré est un rapace de taille moyenne, qui plane avec élégance et souplesse au ras des champs, les ailes relevées en «V». On le rencontre dans les champs de céréales, où il se nourrit presque uniquement du Campagnol des champs. Pour empêcher la destruction des nids lors des moissons, il est important de les repérer avant la récolte, en accord avec les agriculteurs. En Côte-d'Or, on le trouve sur les plateaux du Châtillonnais et dans la plaine de Saône.



© Cks3976

Une «mauvaise herbe» des champs...



© H. Zell

L'Ammi élevé est une plante annuelle de la famille des ombellifères (ou apiacées) qui pousse dans les friches et les champs sur les sols sableux. Elle est originaire du bassin méditerranéen et a parfois été cultivée comme plante condimentaire. Rare en Bourgogne, elle n'est présente en Côte-d'Or que dans 3 communes du territoire.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES S'ENGAGE !

La Stratégie Intercommunale d'Engagements pour la Nature (SILENE) a pour objectif la prise en compte de la biodiversité sur le territoire de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges et des 55 communes la composant. Ce travail contribue à l'élaboration des documents de planification et à l'intégration de la biodiversité dans tout projet. Pour toutes questions, ou pour obtenir les données précises de localisation des espèces et des milieux remarquables, vous pouvez nous contacter :

Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges
Direction de la Biodiversité et du Développement Durable

3 rue Jean Moulin - BP 40029 - 21701 Nuits-Saint-Georges Cedex

Tél : 07.77.61.67.69 - 03.80.51.01.70 - jean-christophe.weidmann@ccgevreynuits.com



Document réalisé par la Direction de la Biodiversité et du Développement Durable de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, avec la participation du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, de la Société d'Histoire Naturelle d'Autun, du Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne, de l'Association Piroquette Cacaohète, de la Ligue pour la protection des Oiseaux de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire et de Bourgogne Nature. conception graphique : David Giraudon - Impression : Comipress

LES SITES REMARQUABLES DE BARGES

La commune de Barges, d'une superficie de 385 hectares, s'étend dans la Plaine agricole. Elle est traversée par le ruisseau du Chairon, provenant des étangs de Satenay à Gevrey-Chambertin, et par le ruisseau du Milieu, qui prennent l'aspect de fossés agricoles bordés de rives enherbées.

Largement dominé par les champs cultivés, le territoire de Barges comprend un unique petit boisement dans sa partie sud : le Bois de la Moirie. Quelques friches et prairies forment une importante zone tampon entre les cultures et la zone bâtie. A proximité du village, s'étend un grand domaine agricole au milieu d'un vaste paysage de grandes cultures.



© Andreas Trepte

SITES A BUSARD CENDRE Entre champs et ruisseau

Aux portes du village, cet ensemble de champs, de prairies et de boisements humides borde le ruisseau du Chairon, où la végétation herbacée est variée. Dans les cultures niche le rare Busard cendré. Le Bruant jaune (photo) est un oiseau que vous pouvez observer ici.

UN RÉSEAU DE MILIEUX NATURELS

Marqué par un vaste paysage de grandes cultures, la commune de Barges est traversée par un cours d'eau important de la Plaine : le ruisseau du Chairon. Tous les boisements, berges et zones humides qui le bordent sont des couloirs de déplacement très importants pour un grand nombre d'espèces animales et sont à préserver ou à restaurer. Le réseau de milieux herbacés avec ou sans ligneux (prairies, jardins, friches et vergers), sillonnant entre les habitations et les champs, est très important pour le déplacement des espèces animales et végétales. Il est primordial de le conserver et de le restaurer (par la replantation de haies et d'arbres isolés) le long des fossés, chemins ou en plein champ. La restauration de prairies bocagères* peut aussi être envisagée.

2 sites remarquables ont été identifiés sur le territoire de Barges. Ils regroupent les secteurs les plus importants de la Commune, depuis les champs cultivés du Chemin Haut jusqu'aux berges du ruisseau du Chairon. Répartis surtout au centre du territoire communal, ils rendent compte de la richesse de son patrimoine naturel. Entre ces sites, les bandes herbeuses (haies, bords de routes et de champs), les boisements isolés et les friches sont très importants, en particulier pour les cycles de vie des espèces.



© Martin Mecnarowski

SITES À BUSARD CENDRÉ ET AGRION DE MERCURE Entre Chairon et Boïse

Entre Noiron et Barges, ce grand ensemble agricole traversé par 3 cours d'eau, abrite le rare Busard cendré. La Pie-grièche écorcheur est un oiseau que vous pouvez observer ici.



© Pierre Julliard

Aux abords du village

Au sein du village, la mosaïque de milieux formée de friches, de petites prairies pâturées, de haies, de jardins et de vergers assure un rôle de protection des habitations par rapport aux cultures environnantes, et garantit la préservation de la ressource en eau. Le Scirpe maritime est une plante que vous pourrez observer sur les berges du ruisseau du Chairon qui traverse le village (photo).